



Droit et obligations du père sur le lieu où récupérer les enfants

Par **manangel**, le **28/04/2008** à **11:25**

Je suis divorcé d'avec mon épouse depuis plus 1 an, jusqu'à là pas de problème pour récupérer les enfants car elle habitait la région. Depuis peu elle a déménagé dans l'eure et habite à près de 80km de mon domicile soit 300 km les 2 aller retour.

Je lui ai demandé de faire moitié route. elle refuse et me menace si je ne vais pas chercher les enfants à son domicile. Quelles sont mes droits et obligations alors que c'est elle qui à déménagé.

merci

Par **jeetendra**, le **28/04/2008** à **12:20**

bonjour, cherchez un arrangement à l'amiable avec votre ex-épouse sur le droit de visite, au besoin en ayant recours au médiateur familial pour aplanir les différents, sinon au pire retour de nouveau au juge aux affaires familiales pour trancher juridiquement le différent, courage, cordialement